

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2013

*Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,*

*Etaient présents : MM. Clément LOING et Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM. Jean-Noël RAFFNER, Jacky FUNK, Mmes Chantal PERRIN, Catherine FAYOLLE, Tania MUSY, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Denis PIERREVELCIN, Frédéric PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux.*

*Etaient représentés : Monsieur Patrice PERRIN qui a donné pouvoir à Monsieur Roger CLAUDEPIERRE pour tout vote et décision ; Madame Charlotte GAUDEL qui a donné pouvoir à Madame Catherine FAYOLLE pour tout vote et décision ; Madame Joëlle BOHRHAUER qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Noël RAFFNER pour tout vote et décision ; Monsieur Norbert DEMANGEAT qui a donné pouvoir à Monsieur René BRUN pour tout vote et décision.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures et propose d'observer une minute de silence en mémoire de Jean MATHIEU, ancien conseiller municipal. Monsieur René BRUN est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2013
- 2) **Affaires financières** Comptes de gestion 2012 (M14, M49, régie chauffage) ; Demandes de subventions ; Décisions modificatives/ budgets M49 et M14 ; Taxes et produits irrécouvrables ; Remboursement sur factures d'eau.
- 3) **Affaires foncières** : Achat de terrain à Mme BARLIER Arlette (protection des captages) ; Vente d'une parcelle du lotissement de la Filature à M. et Mme GSELL-HEROLD ; Lotissement de la Filature : autorisation du Maire pour signer les compromis et actes de vente des différentes parcelles ; Rétrocession de terrain chemin des Romains / MARCHAND Sébastien.
- 4) **Personnel communal** : Indemnité de départ volontaire ; Création des postes « stagiaires été » et besoin saisonnier ; Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- 5) **Points divers** : Rapport annuel « eau et assainissement » ; Répartition des sièges à la CCVK ; Groupement de commande pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ; Lot de chasse n°2/ désignation d'un nouveau garde-chasse.
- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 février 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **2) AFFAIRES FINANCIERES**

### **2.1. Compte de gestion 2012/ budget principal**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du budget principal relatif à l'exercice 2012.

### **2.2. Compte de gestion 2012/ eau et assainissement**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du budget « eau et assainissement » relatif à l'exercice 2012.

### **2.3. Compte de gestion 2012/ régie de chauffage**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE indique qu'il convient de se prononcer sur la conformité du compte de gestion élaboré par les services de la Trésorerie avec le compte administratif, pour l'année 2012.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 26 juin 2013,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion du budget de la régie de chauffage relatif à l'exercice 2012.

### **2.4 Décision modificative n°1 / budget principal**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
60624	Produits de traitement	4 500,00	4 000,00	8 500,00
6156	Maintenance	10 000,00	4 000,00	14 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	25 000,00	- 17 000,00	8 000,00
6411	Personnel titulaire	355 000,00	7 900,00	362 900,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres pers de droit privé	86 000,00	1 100,00	87 100,00
7398	Minoration de recettes	0	17 000,00	17 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>17 000,00</b>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
7311	Contributions directes	512 000,00	4 000,00	516 000,00
7411	DGF – dotation forfaitaire	308 000,00	5 000,00	313 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	80 000,00	8 000,00	88 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>17 000,00</b>	

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Opération</b>	<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
2138	Autres constructions	20 / entretien bâtiments	15 000,00	12 500,00	27 500,00
2315 <sup>2</sup>	Installations, matériel et outillage technique	39/ élargissement trottoirs	0	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	40 / étude bande cyclable	0	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54/ opérations diverses	324 838,39	- 56 578,00	268 260,39
<b>TOTAL</b>				<b>15 922,00</b>	
<b>Recettes d'investissement</b>			<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
13248	Subventions d'équipement/ autres communes		446 078,00	15 922,00	462 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>15 922,00</b>	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus

Concernant plus particulièrement l'opération n°39 – élargissement des trottoirs de la rue du Général Dufieux (route départementale) :

- DONNE son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune de Lapoutroie,
- CHARGE M. le Maire de solliciter une aide financière auprès du Département.

## **2.5 Décision modificative n°1 / budget « eau et assainissement »**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
654	Pertes sur créances irrécouvrables	998,00	1 502,00	2 500,00
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	5 158,00	- 5 158,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	100,00	100,00
678	Autres charges exceptionnelles	0	3 556,00	3 556,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Opération</b>	<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
2315	Installations, matériel et outillage technique	101/ assainissement rue Dr Macker	0	14 500,00	14 500,00
<b>Recettes d'investissement</b>			<b>BP</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL</b>
1641	Emprunts		40 000,00	14 500,00	54 500,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint  
 Sur proposition de Monsieur le Maire,  
 Après en avoir délibéré,  
 Le conseil municipal,  
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,  
 - APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

## 2.6 Demandes de subventions

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions enregistrées depuis la séance du 18 février :

- ✓ Voyage scolaire à Londres / collège d'Orbey : 5 élèves ont fait une demande ; il est proposé d'allouer la somme habituelle, soit 78,75 € par élève.
- ✓ AS du canton vert : un complément de 571 € pour l'entretien des terrains de football et le reliquat de l'année 2012/2013, soit 1 203 € pour la classe foot du collège (la Commune de Labaroche ayant décidé de payer sa part pour cette saison). Pour information, aucune décision n'est prise par Labaroche pour les 2 prochaines saisons (délibération prévue le 12 juillet).
- ✓ EMVK/ stage instruments à vents : dans le cadre des animations d'été, l'EMVK organise avec la CCVK un stage de découverte de 3 jours à Lapoutroie et sollicite la Commune à hauteur de 450 €. Le budget prévisionnel de l'EMVK prévoit en dépenses, 300 € de location de salle. M. le Maire propose de verser une subvention de 450 € ; en RADJ, il avait été proposé la gratuité des salles (estimée à 300 €) et une subvention de 150 €.
- ✓ Orphelins des pompiers : à la demande d'une « aînée » qui n'a pas souhaité recevoir le colis de Noël, il est proposé d'allouer une subvention de 100 € aux orphelins des pompiers.
- ✓ Subventions « jeunes sportifs » : suite à la communication des effectifs de l'association « Lac Blanc Snowrider », attribution d'une subvention de 18,30 € (selon les critères habituels : 6,10€ par élève, pour 3 élèves).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,  
 Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré;

Vu le tableau des subventions voté lors de la séance du 18 février 2013,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de verser les subventions suivantes :
  1. 78,75 € pour un voyage scolaire à Londres, pour les élèves du collège d'Orbey qui en ont fait la demande : ROUX Anthony, HENRY Hugo, SCHMITT Marceau, PETITDEMANGE Morgane, BENGOLD Edgar.
  2. Un complément de subvention de 571 € à l'AS du canton vert pour l'entretien des terrains de foot et 1 203 € pour la classe foot (reliquat pour la saison 2012/2013).
  3. 150 € pour l'EMVK pour l'organisation d'un stage de découverte des instruments à vents à Lapoutroie, dans le cadre des animations d'été de la CCVK (ainsi que la gratuité des salles utilisées).
  4. 100 € pour les orphelins des pompiers (32 rue Bréguet 75011 PARIS)
  5. 18,30 € pour l'association « Lac Blanc Snowrider », au titre de la subvention « jeunes sportifs (6,10 € par élève).
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2013.

### **2.7 Taxes et produit irrécouvrables**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur plusieurs demandes d'admissions de titres de recettes en non valeur. Ces demandes sont transmises par le Trésorier de Kaysersberg lorsqu'il ne dispose plus de moyens légaux pour recouvrer des créances.

Concernant le budget principal :

- T-184/2008 pour un montant de 275,17 €
- T-104/2010 d'un montant de 74 €
- T-185/2010 d'un montant de 30 €
- T-214/2000 d'un montant de 4,71 €

Concernant le budget « eau et assainissement » :

- T-900012000600 d'un montant de 100,17 €
- R-4-467/2009 d'un montant de 6,97 €
- R-2-140/2010 d'un montant de 18,07 €
- R-4-465/2011 d'un montant de 37,98 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADMET en non-valeur les titres de recette émis sur le budget principal ci-dessous :
  - T-184/2008 pour un montant de 275,17 €

- T-104/2010 d'un montant de 74 €
- T-185/2010 d'un montant de 30 €
- T-214/2000 d'un montant de 4,71 €
- ADMET en non-valeur les titres de recette émis sur le budget « eau et assainissement » ci-dessous :
  - T-900012000600 d'un montant de 100,17 €
  - R-4-467/2009 d'un montant de 6,97 €
  - R-2-140/2010 d'un montant de 18,07 €
  - R-4-465/2011 d'un montant de 37,98 €
- DONNE décharge au comptable concernant le recouvrement de ces recettes.

### **2.8 Remboursement sur facture; d'eau émises en 2012**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint chargé des finances, indique aux membres du conseil municipal que suite à des erreurs de facturation, il convient de rembourser une partie des sommes facturées à deux redevables :

- l'hôtel-restaurant « les Alisiers » : cet établissement est raccordé au réseau d'eau communal depuis l'année dernière et a payé la taxe de « modernisation des réseaux de collecte » alors que celle-ci n'est due que par les redevables raccordés également au réseau d'assainissement. Il convient de lui rembourser la somme de 11,73 €.
- Monsieur Pascal MARCHAND domicilié 348 Lac Blanc à ORBEY, propriétaire d'une maison située 2 chemin des Roses, qu'il avait louée en 2012. M. MARCHAND a payé la location du compteur pour un semestre complet alors qu'il n'aurait dû la payer que sur 4 mois (2 mois étant pris en charge par son locataire). Il convient de lui rembourser la somme de 12,66 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,  
Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de rembourser la somme de 11,73€ à l'hôtel-restaurant « Les Alisiers ».
- DECIDE de rembourser la somme de 12,66€ à Monsieur Pascal MARCHAND domicilié 348 Lac Blanc à ORBEY.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget « eau et assainissement » 2013.

## **3) AFFAIRES FONCIERES**

### **3.1. Achat de terrains à Mme BARLIER Arlette / protection des captages**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection des captages, la Commune doit être propriétaire des terrains formant périmètre de protection immédiate des différentes sources.

Concernant la source « DESAGA », la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°129/80 d'une surface de 9,81 ares est propriété de Mme Arlette BARLIER domiciliée à Orbey. Le prix proposé et accepté par la propriétaire, est de 25 € l'are, soit 245,25 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'acheter à Mme Arlette BARLIER domiciliée 16 rue de l'Eglise à ORBEY (68370) la parcelle détachée du terrain cadastré section 16 n°129/80 d'une surface de 9,81 ares au prix de 245,25 €.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Commune.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces découlant de cette transaction.

### **3.2 Vente d'une parcelle du lotissement de la Filature à M. et Mme GSELL-HEROLD**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que M. et Mme GSELL-HEROLD souhaitent acquérir la parcelle cadastrée section 2 n°490 (lot n°2c du lotissement de la Filature), d'une surface de 4,17 ares. Le prix fixé pour les parcelles du lotissement est toujours de 14 600 € l'are, soit 60 882 € dont 9 977,32 € de TVA sur marge.

Vu l'avis de France Domaines n°2013-175V0664, en date du 6 juin 2013,

Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de vendre à M. et Mme GSELL-HEROLD la parcelle cadastrée section 2 n°490 (lot n°2c du lotissement de la Filature), d'une surface de 4,17 ares, au prix de 60 882 € dont 9 977,32 € de TVA sur marge.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente conformément aux conditions ci-dessus.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- PRECISE qu'afin de garantir la réalisation des constructions dans le délai de deux ans de la vente ou de l'obtention du permis, l'action résolutoire sera réservée au profit de la Commune. Le rang de cette action résolutoire pourra être cédé à tout établissement prêteur auquel aurait recours les acquéreurs pour financer leur acquisition et leur construction.

### **3.3 Lotissement de la Filature : autorisation du Maire pour signer les compromis ou actes de vente des différentes parcelles**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER explique aux membres du conseil municipal qu'afin de faciliter les futures transactions dans le cadre du lotissement de la Filature, il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les compromis ou actes de vente des différentes parcelles restant à vendre.

Vu l'avis de France Domaines n°2013-175V0664, en date du 6 juin 2013,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à signer les compromis et les actes de vente des parcelles restant à vendre dans le lotissement de la Filature, au prix convenu :
  - Lot 2b (section 2 n°489), d'une surface de 4,31 ares, au prix TTC de 62 926 €, dont 10 312,29 € de TVA sur marge
  - Lot 3a (section 2 n°494), d'une surface de 4,47 ares, au prix de 65 262 €, dont 10 695,11 € de TVA sur marge
  - Lot 4a (section 2 n°495 + 501+502), d'une surface de 4,48 ares, au prix de 65 408 €, dont 10 719,04 € de TVA sur marge
  - Lot 4b (section 2 n°496+500), d'une surface de 4,48 ares, au prix de 65 408 €, dont 10 719,04 € de TVA sur marge
  - Lot 5b (section 2 n°498), d'une surface de 4,56 ares, au prix de 66 576 €, dont 10 910,45 € de TVA sur marge.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- PRECISE qu'afin de garantir la réalisation des constructions dans le délai de deux ans de la vente ou de l'obtention du permis, l'action résolutoire sera réservée au profit de la Commune. Le rang de cette action résolutoire pourra être cédé à tout établissement prêteur auquel aurait recours les acquéreurs pour financer leur acquisition et leur construction.

#### **3.4. Rétrocession de terrain par M. MARCHAND Sébastien / chemin des Romains**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que M. MARCHAND Sébastien domicilié 35bis rue de l'Europe à LAPOUTROIE propose de rétrocéder à la Commune, à l'€ symbolique, la parcelle de terrain cadastrée section 12 n°281/24, d'une surface de 1,25 ares. Cette parcelle se situe le long du chemin des Romains et son acquisition par la Commune permettra d'élargir cette voie. Il a été convenu avec M. MARCHAND que les frais de Notaire seront à sa charge.

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE la proposition de rétrocession à l'€ symbolique par M. MARCHAND Sébastien domicilié 35bis rue de l'Europe à LAPOUTROIE de la parcelle de terrain cadastrée section 12 n°281/24, d'une surface de 1,25 ares.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de M. MARCHAND Sébastien, avec son accord.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié.
- DIT que la parcelle sera intégrée au chemin rural dit des Romains.

## **4) PERSONNEL COMMUNAL**

### **4.1. Indemnité de départ volontaire**



Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal qu'un agent communal a fait part de sa volonté de démissionner de son poste au sein de la Commune et souhaite « en contrepartie » obtenir une indemnisation de la Commune équivalente à 6 mois de salaire.

M. le Maire précise que la commune a la possibilité d'instaurer une « indemnité de départ volontaire » prévue par le décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009. Cette indemnité peut être attribuée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission, régulièrement acceptée, pour les motifs suivants :

- o restructuration de service
- o création ou reprise d'une entreprise
- o mener à bien un projet personnel

Le conseil municipal fixe le cadre général de cette indemnité et le Maire détermine ensuite, par arrêté individuel, le montant en fonction de certains critères. Cependant, il n'y a aucune obligation pour la Commune d'instaurer une telle indemnité.

M. le Maire demande à chaque conseiller municipal de lui faire part de sa position sur ce point. Après un tour de table où chacun a pu s'exprimer, la position du conseil municipal est de ne pas instaurer cette indemnité.

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de ne pas instaurer l'indemnité de départ volontaire.

#### **4.2. Création de postes pour les stagiaires d'été**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que, comme chaque année, la Commune a réceptionné des demandes de travail de jeunes de la Commune pour la période estivale.

11 demandes de jeunes de 18 ans ou plus ont été déposées dans les délais ; il n'est pas possible de les prendre tous, mais en limitant la durée d'embauche à 2 semaines consécutives, la Commune pourrait en embaucher 8. Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

- ❖ embauche de 8 jeunes dans l'équipe technique, afin de pallier les absences pour congés annuels des ouvriers communaux par la **création de deux postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe saisonniers (IB 297 / IM302)**, à temps complet, à pourvoir par périodes de 2 semaines, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août inclus.

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification du plan des effectifs, par la création de deux postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe saisonniers (IB 297 / IM302) à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août inclus, à pourvoir par période de 2 semaines.
- DIT que les crédits sont prévus à cet effet au budget communal.

#### **4.3. Création d'un poste « besoin saisonnier » pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2013**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que suite à la réorganisation du travail des agents en charge du ménage, la Commune a besoin d'employer une personne sur la période juillet / octobre, pour s'occuper du ménage des toilettes publiques le WE et les jours fériés.

Il a d'abord été fait appel à la Mission Locale. Cependant, aucune solution n'a pu être trouvée avec cet organisme. C'est pourquoi, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier (IB 297/IM302), à temps non complet, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2013.

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification du plan des effectifs, par la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier (IB 297/IM302), à temps non complet, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2013.
- DIT que les crédits sont prévus à cet effet au budget communal.

#### **4.4 Modification du plan des effectifs : création d'un poste d'agent de maîtrise territorial et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Un agent communal a réussi le concours d'agent de maîtrise territorial et est inscrit sur la liste d'aptitude dressée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 7 mai 2013.

M. le Maire propose de créer le poste correspondant afin de valoriser l'engagement de cet agent, à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification du plan des effectifs, par la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.
- DIT que les crédits sont prévus à cet effet au budget communal

<b>Plan des effectifs au 26.06.2013 (hors besoins saisonniers)</b>			
Grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont temps non complet
<b>Service administratif</b>			
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	2	
Adjoint administratif 2ème classe	1	1	
<b>Service culturel</b>			
Adjoint administratif 1ère classe	1	1	
<b>Service technique</b>			
Technicien territorial	2	2	

Agent de maîtrise principal	1	1	
Agent de maîtrise	1	0	
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2	
Adjoint technique 2ème classe	4	4	1
<b>Personnel d'entretien</b>			
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2	
Adjoint technique 2ème classe	1	1	1
<b>Secteur social</b>			
ATSEM 1ère classe (dont un contrat)	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>4</b>

## 5) POINTS DIVERS

### 5.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2012

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, précise aux membres du conseil municipal que selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les projets de rapport ont été envoyés avant la séance pour information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5,

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2012
- DIT que ces rapports seront mis à disposition du public pour consultation.

### 5.2 Répartition des sièges à la CCVK

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, rappelle aux membres du conseil municipal que La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012, prévoit une composition du Conseil communautaire pour 2014 selon 2 manières :

- Une répartition par accord amiable des conseils municipaux
- A défaut : une répartition de droit commun en fonction de la population

Par décision du 21 mars 2013, le conseil de communauté propose aux communes de maintenir la répartition actuelle, gage d'équilibre et de représentation des petites communes. Cette répartition est la suivante :

Communes	Nbre délégués
AMMERSCHWIHR	2
FRELAND	2
KATZENTHAL	2

KAYSERSBERG	4
KIENTZHEIM	2
LABAROCHE	2
LAPOUTROIE	2
LE BONHOMME	2
ORBAY	4
SIGOLSHEIM	2
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A la majorité des membres présents ou représentés, (1 abstention, M. Jacky FUNK)

- APPROUVE la proposition du conseil de communauté de conserver la répartition des sièges actuelle, comme décrite dans le tableau ci-dessus.

### **5.3 Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, indique aux membres du conseil municipal que l'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale, et ce depuis 2001. La non-réalisation du document unique engage la responsabilité pénale de l'employeur en cas d'accident notamment.

Beaucoup de collectivités n'ayant pas encore élaboré ce document, le Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin propose de mettre en place un groupement de commandes pour la réalisation par un prestataire extérieur des documents uniques d'évaluation des risques professionnels. C'est le Centre de Gestion qui s'occupera de la coordination du marché.

L'adhésion au groupement de commandes engage la collectivité, à hauteur des besoins définis, à retenir la solution issue de la consultation. Une fois l'accord donné en début de procédure, la collectivité doit poursuivre son engagement pour la durée du contrat négocié par le Centre de Gestion.

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

### **5.4 Lot de chasse n°2 : agrément d'un nouveau garde-chasse**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande du président de l'association de chasse « les grandes hardes » locataire du lot de chasse n°2, pour le renouvellement de l'agrément du garde-chasse, faisant suite au changement de Président : Monsieur Raoul MAURER domicilié 29 A rue de l'Eglise à NIEDERMORSCHWIHR.

La fédération des chasseurs a émis un avis favorable en date du 5 avril 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le renouvellement de l'agrément de Monsieur Raoul MAURER domicilié 29 A rue de l'Eglise à NIEDERMORSCHWIHR en qualité de garde-chasse du lot n°2, sous réserve qu'il ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de l'association « les grandes hardes » et que le nombre de gardes autorisé par le cahier des charges ne soit pas dépassé.

## **6) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES**

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (7 dossiers enregistrés).
- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
  - Remboursement arrêt travail C.G. : 340€
  - Remboursement congé de paternité J.P. : 434,24€
- **Marchés publics :**
  - **Marché attribué :**
    - Logiciel financier (compta, budget, paie...) : entreprise COSOLUCE
  - **Marchés en cours ou programmés :**
    - Marchés de travaux pour la plateforme sportive dédiée au tennis
    - Marché de travaux / voirie 2013

## **7) RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- Commission personnes âgées : prévue au mois de septembre.
- Commission déneigement/débroussaillage : bilan de la saison de déneigement (consommation en hausse de sel de déneigement du fait d'une saison rallongée).

## **8) COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Quête de la ligue contre le Cancer**

Les dons récoltés s'élèvent à plus de 7 000 €.

**Fête de la musique**

Remerciements pour la municipalité et l'équipe technique. L'organisation par l'association des jeunes de la montagne, assistée par Norbert DEMANGEAT, s'est révélée positive. Beau succès, beaucoup de monde et météo clémente.

**Projet tennis/ résultat des appels d'offre**

M. le Maire indique le résultat des appels d'offre concernant les travaux de construction de la plateforme dédiée au tennis. Le montant total de l'opération (travaux, honoraires, bureaux de contrôle ...) est de 983 026,97€ HT (ce qui est conforme à l'enveloppe initiale qui a été votée de 1 000 000 € et qui nous laisse une petite marge de manœuvre pour d'éventuels aléas ou révisions des prix). Cette somme sera prise en charge par les communes du Bonhomme, Fréland, Kaysersberg, Lapoutroie et Orbey, selon la clé de répartition prévue, soit 5% pour le Bonhomme et Fréland et 30% pour les autres communes, après déduction des subventions (estimées à 350 000 €).

**Avenir des hôpitaux du Canton**

M. le Maire indique qu'il a participé à plusieurs réunions traitant de ce sujet. L'orientation qui semble être prise est celle de transformer l'actuel hôpital de Fréland en « EHPA » (établissement d'hébergement pour personnes âgées), c'est-à-dire un lieu pour les personnes âgées non dépendantes.

**Emplois d'avenir**

M. le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers municipaux sur la participation de la Commune au dispositif des « emplois d'avenir ». M. le Maire précise que la Commune pourrait employer un jeune de 16 à 25 ans, sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi. L'Etat soutient ce dispositif en accordant pour une durée de 3 ans une aide de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du Smic. En échange, la Commune offre à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi et lui donne les moyens de se former (mise en œuvre d'actions de formation pour assurer la professionnalisation du jeune).

Les conseillers municipaux sont plutôt favorables à ce dispositif et autorisent M. le Maire à rechercher un jeune qui remplirait les critères des emplois d'avenir.

**Remerciements**

M. le Maire fait part de divers remerciements : le comité d'animation de Lannilis pour l'accueil à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la charte d'amitié ; l'association Espoir et la prévention routière pour l'octroi de subventions.

Calendrier :

- *La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement*

*Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.*

**Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2013
- 2) **Affaires financières** Comptes de gestion 2012 (M14, M49, régie chauffage) ; Demandes de subventions ; Décisions modificatives/ budgets M49 et M14 ; Taxes et produits irrécouvrables ; Remboursement sur factures d'eau.
- 3) **Affaires foncières** : Achat de terrain à Mme BARLIER Arlette (protection des captages) ; Vente d'une parcelle du lotissement de la Filature à M. et Mme GSELL-HEROLD ; Lotissement de la Filature : autorisation du Maire pour signer les compromis et actes de vente des différentes parcelles ; Rétrocession de terrain chemin des Romains / MARCHAND Sébastien.
- 4) **Personnel communal** : Indemnité de départ volontaire ; Création des postes « stagiaires été » et besoin saisonnier ; Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- 5) **Points divers** : Rapport annuel « eau et assainissement » ; Répartition des sièges à la CCVK ; Groupement de commande pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ; Lot de chasse n°2/ désignation d'un nouveau garde-chasse.
- 6) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 7) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 8) Questions diverses et communications de M. le Maire

<b>Liste des membres du conseil municipal</b>				
<b>Approbation de la séance du 26 juin 2013</b>				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
PERRIN	Patrice	Adjoint	Procuration donnée à R. CLAUDEPIERRE	
LOING	Clément	Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	Adjoint	Procuration donnée à C. FAYOLLE	
CLAUDEPIERRE	Roger	Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	Conseiller municipal		
BOHRHAUER	Joëlle	Conseiller municipal	Procuration donnée à J.N. RAFFNER	
FUNK	Jacky	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseiller municipal		
MUSY	Tania	Conseiller municipal		
FAYOLLE	Catherine	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		

---

BRUN	René	Conseiller municipal		
DEMANGEAT	Norbert	Conseiller municipal	Procuration donnée à R. BRUN	
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Frédéric	Conseiller municipal		